

## INSPECTION ET LIAISON

Par suite de la récente réorganisation de l'administration centrale et de l'intégration des services de soutien dans les missions à l'étranger, le *Service de l'inspection*, qui relève directement du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a assumé des responsabilités accrues dans les domaines de l'inspection et de la liaison.

Le Service de l'inspection est chargé d'étudier et d'évaluer de façon systématique et objective les activités du ministère, tant dans les missions qu'à l'administration centrale. Il s'efforce d'aider la direction à tous les niveaux à assumer efficacement ses responsabilités en mettant à sa disposition des analyses, des évaluations, des observations et des recommandations objectives. Le Service de l'inspection tente, entre autres choses, d'évaluer les activités par rapport aux objectifs établis et le rendement par rapport aux programmes; de faire des recommandations constructives et réalistes en vue d'améliorer les services du ministère tant au Canada qu'à l'étranger; de vérifier dans quelle mesure on respecte les politiques, les programmes et les méthodes établis et, d'autre part, de prévenir la haute direction lorsque leur application peut effectivement nuire à la réalisation des objectifs ministériels. Le Service travaille en collaboration avec les vérificateurs régionaux du Bureau des finances et de l'administration du ministère afin de déterminer dans quelle mesure on fait bon usage et on tire parti des ressources en main-d'oeuvre, en crédits et en matériel et de quelle façon les objectifs en matière de comptabilité sont réalisés.

La liaison (ou les rapports avec le personnel) représente un important aspect de la responsabilité qui incombe au Service de l'inspection. Elle consiste à évaluer l'efficacité de l'administration des missions, le rendement et les possibilités du personnel ainsi que les besoins en personnel et à constater les problèmes actuels ou éventuels en matière de personnel.

Les équipes d'inspection remplissent également un rôle d'information; elles mettent les missions au courant des événements survenus à l'administration centrale et voient à ce que le personnel des missions comprenne les exigences ministérielles.

En 1971, des visites d'inspection ont été effectuées dans six missions en Europe, trois aux États-Unis et neuf dans la région du Pacifique et de l'Extrême-Orient. De plus, le directeur a assisté à la réunion des chefs de mission des Antilles du Commonwealth qui s'est tenue à Port of Spain (Trinité) en décembre et a fait des visites spéciales d'inspection et de liaison dans deux autres missions des Antilles.